

Municipalité NOTRE-DAME-DE-HAM

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le
soussigné, QUE: —

04-12-19 DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2020

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune :

En conséquence, il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham pour l'année 2020. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19h30 :

13 janvier, 3 février, 2 mars, 6 avril, 4 mai, 1^{er} juin, 6 juillet, 10 août, 8 septembre, 5 octobre, 2 novembre, 7 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

DONNÉ à N.-D.-HAM ce 4^o jour de
DECEMBRE 2019

Christiane Lévesque
Secrétaire-trésorier